

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 31/ 2023**

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 10**  
**Votants : 10**

**L'an deux mille vingt-trois**  
**le 2 mai à 17 heures**  
**le Conseil Municipal de la commune de**  
**Molines en Queyras s'est réuni en session**  
**ordinaire sous la Présidence de**  
**GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 24 avril 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

**Absent :** HOUSSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** FOUQUE Christian.

**OBJET : Convention cadre de partenariat entre le département, la commune et le parc relative au projet d'aménagement et de valorisation du Col Agnel.**

Madame le Maire indique que le Département des Hautes-Alpes a conduit, dans le cadre de ses stratégies en matière de gestion des espaces naturels et de valorisation des grands Cols, des études de préprogrammation autour de la valorisation de ces grands sites.

Le Col Agnel fait partie des cols identifiés dans la stratégie départementale « GRANDS COLS » qui se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire du Département des Hautes-Alpes.

La présente convention vise à définir les conditions de partenariat relatives aux études et travaux de valorisation du Col Agnel, afin de garantir la nécessaire vision globale des aménagements à réaliser dont les grands principes ont été définis dans le cadre de la stratégie grands cols. La commune et le Parc, à la fois territorialement compétents et à la fois propriétaires du foncier, souhaitent participer aux côtés du Département à la gestion et la sécurisation des flux (piétons, 2 roues, voitures...) et à la valorisation paysagère et touristique du site. C'est pourquoi une convention de partenariat lie le Département, la commune et le Parc.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent les termes de la convention
- Chargent Madame le Maire de procéder à la signature de la convention

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire  
GARCIN Valérie

